

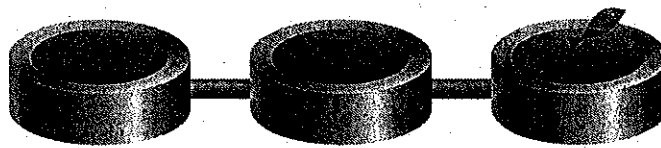
Rapport annuel

Commune de ILE-DE-BREHAT

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2013
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2013

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	4
■	VOLUMES FACTURES.....	4
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE.....	4
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES	4
■	GLOSSAIRE.....	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	6
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE.....	7
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION.....	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU.....	10
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES.....	12
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	13
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE.....	13
■	ETAT DE LA DETTE	13
■	AMORTISSEMENTS REALISES	13
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	13
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	14
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE.....	14
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	15
■	PRIX GLOBAL : ILE-DE-BREHAT.....	16

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise intégralement le service d'assainissement.

Elle n'adhère à aucun EPCI pour la compétence assainissement.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1 400 habitants.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société LYONNAISE DES EAUX en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2008.

La durée du contrat est de 8 ans. Il prend fin le 31 décembre 2015.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société LYONNAISE DES EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, traitement des doléances client
Mise en service	assainissement complet, des branchements
Entretien	des branchements, des clôtures, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées)
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, des branchements, des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	contrôle des branchements, curage hydrodynamique, manutention et évacuation des boues et des sous produits, suivi agronomique des boues, traitement des boues

La commune prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service
Renouvellement	de la voirie, des clôtures, des collecteurs, des peintures extérieures, des peintures intérieures, des toitures, couvertures, du génie civil
Prestations particulières	annuités d'emprunts

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2012	2013	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	221	244	+10,41 %

■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2012	2013	Variation
- aux abonnés domestiques	23 510	20 974	-10,79 %
- aux abonnés non domestiques	0		
Total des volumes facturés	23 510	20 974	-10,79 %

■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2012	2013	Variation
Réseau séparatif	5,935	6,145	+3,54 %

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration de Bréhat

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : ILE-DE-BREHAT

Lieu-dit : Grève de l'église

Capacité nominale : 1 950 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Capacité	117 kg/j	243,75 kg /j	117 kg/j	29,25 kg/j	7,8 kg/j	338 m³/j

Prescriptions de rejet

Déclaration du 29/03/2007

Milieu récepteur du rejet : La Mer : la Manche

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réductible (mg/l)
DBO5		10	ou	95			
DCO		50	ou	95			
MES		5	ou	95			
NKj		5					

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2012	2013	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	8,72	7,53	-13,65 %

GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche.

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société LYONNAISE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2014, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 13,79 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2008.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,1900	0,1900

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	135,97	138,46	+1,83 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	2,235	2,276	+1,83 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	59,00	59,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,90	1,90	0,00 %
Redevances et taxes				
	TVA	7,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Exploitant	404,17	411,58	+1,83 %
Collectivité	287,00	287,00	0,00 %
TVA	48,38	69,86	+44,40 %
Total [€ TTC]	739,55	768,44	+3,91 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,07 %

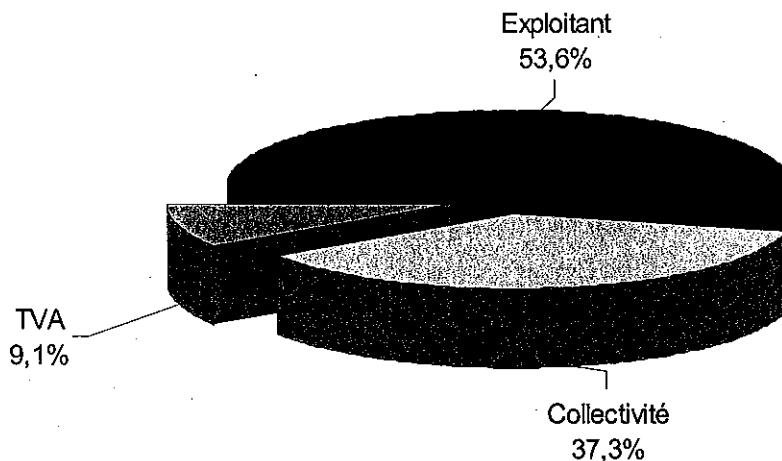
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

6,40 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0064 €/l

Répartition au 1er janvier 2014



LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	135,97	138,46	+1,83 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	2,235	2,276	+1,83 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	59,00	59,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,90	1,90	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,19	0,19	0,00 %
	TVA	7,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

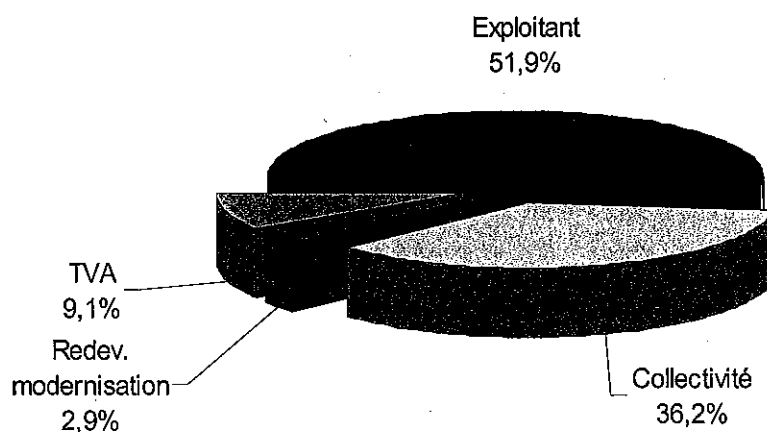
Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Exploitant	404,17	411,58	+1,83 %
Collectivité	287,00	287,00	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22,80	22,80	0,00 %
TVA	49,98	72,14	+44,34 %
Total [€ TTC]	763,95	793,52	+3,87 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,07 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 6,61 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0066 €/l

Répartition au 1er janvier 2014



■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

● *Recettes de la collectivité*

	2012	2013	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	56 238,19 €	52 614,39 €	-6,44 %
dont abonnements	12 520,29 €	13 410,22 €	+7,11 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	56 238,19 €	52 614,39 €	-6,44 %
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	2 369,00 €	2 310,82 €	
Total des recettes	58 607,19 €	54 925,21 €	

● *Recettes de l'exploitant*

	2012	2013	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	78 962,86 €	77 027,41 €	-2,45 %
dont abonnements	27 981,80 €	30 896,11 €	+10,42 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	78 962,86 €	77 027,41 €	-2,45 %

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	
	TOTAL	120	Non renseigné pour l'exercice 2013

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2012	2013	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0,00 %

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Etudes de zonage	5 949 €
Tranche de Parc ar Pellec et Garen an Traou	21 496 €
Total des travaux engagés	27 445 €

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2012	2013
Encours de la dette au 31 décembre	47 376,91 €	44 300,45 €
Remboursements au cours de l'exercice	3 872,28 €	3 624,75 €
dont en intérêts	949,50 €	548,29 €
dont en capital	2 922,78 €	3 076,46 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2009	2010	2011	2012	2013
Montant de la dotation aux amortissements	113 304,09 €	113 304,09 €	108 523,43 €	113 586,51 €	118 648,00 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
SIG - Cartographie du réseau eaux usées	17 000 €
Nouvelle tranche de réseau	327 000 €
Total des projets à l'étude	344 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2012	2013
montants des abandons de créance	333,00 €	646,43 €

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120 m³.

■ **PRIX GLOBAL : ILE-DE-BREHAT**

Eau potable	Collectivité : CC PAIMPOL GOELO, affermage du 01/05/2011 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, Tarif domestique : du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : ILE-DE-BREHAT, affermage du 01/01/2008 avec la société LYONNAISE DES EAUX, Tarif domestique : de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2013	1er jan 2014	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	102,61 €	104,80 €	+2,13 %
de l'assainissement collectif	404,17 €	411,58 €	+1,83 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	119,40 €	120,86 €	+1,22 %
pour l'assainissement collectif	287,00 €	287,00 €	0,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	37,20 €	37,20 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22,80 €	22,80 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	11,20 €	11,40 €	+1,79 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,87 €	15,08 €	+1,42 %
pour l'assainissement collectif	49,98 €	72,14 €	+44,34 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	285,28 €	289,34 €	+1,42 %
pour l'assainissement collectif	763,95 €	793,52 €	+3,87 %
TOTAL TTC GLOBAL	1 049,23 €	1 082,86 €	+3,21 %